



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

n° 40-2017

SCHEMA DIRECTEUR DU PÔLE HIPPIQUE 2018/2020 PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS PAR AXE STRATÉGIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 19 DECEMBRE 2017 à 9 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, chemin de la Madeleine) sur convocation du 3 NOVEMBRE 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

Suppléant

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président et la présentation détaillée du schéma directeur en séance,

Considérant l'importance de la pérennisation et du développement des activités sur le site du pôle hippique,

Considérant la nécessité de prévoir des opérations, à court, moyen et long terme,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le plan d'actions proposées par axe stratégique dans le cadre du schéma directeur du pôle hippique de 2018 à 2020 :

Pour répondre aux objectifs de l'axe 1 : actions innovantes en faveur de la filière équine

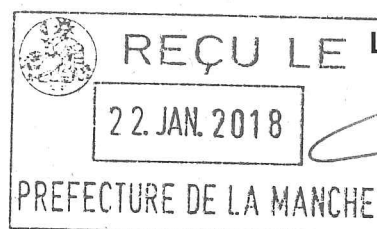
- la construction d'une nouvelle carrière de travail ainsi qu'un local à proximité pour faciliter les transactions commerciales afin d'optimiser la location des 128 boxes du haras pour augmenter les recettes nettes

Pour répondre aux objectifs de l'axe 2 : développement d'événements sportifs et du centre équestre

- la création d'un barn de 84 boxes pour limiter le coût de location à terme de boxes démontables pour les grands événements organisés sur le pôle ;
- l'achat ou construction d'un bâtiment technique pour stocker tout le matériel et les équipements de l'évènementiel ;
- la rénovation du manège de la gourmette, toiture et sol.

Pour répondre aux objectifs de l'axe 3 : valorisation touristique et culturelle du haras national

- la création d'une écurie des races normandes (écurie n°4) ouverte au public pour endiguer la baisse du nombre de visites guidées enregistrée depuis deux saisons (-25%)
- l'achèvement de la mise en conformité de l'écurie n°6 en salle de séminaire et de réception pour pouvoir louer cet espace à un tarif revalorisé
- la réhabilitation de la maison «Toulalan» en résidence d'artistes avec des animations culturelles
- l'illumination des bâtiments du haras national
- le lancement d'une étude (avec l'appui de Latitude Manche) sur l'accueil d'un hébergement de qualité



Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT